

Annexe 7

EXIGENCES	QUALITES / COMPETENCES
Synthétiser les risques considérés majeurs et les présenter à la Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation
Obtenir la validation des priorités de traitement des risques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptivité
Obtenir la désignation d'un propriétaire pour chaque risque majeur	
Recenser les traitements opérationnels pour un risque donné (construction, formation...)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation
Recenser les programmes de financement des risques (assurances, "captives"...)	<ul style="list-style-type: none"> • Management
Recenser les activités de contrôle interne	
Recenser les Plans de Continuité d'Activités, vérifier qu'ils sont testés	
Recenser les plans de gestion de crises, vérifier qu'ils sont testés	
Définir les critères d'efficacité des outils de traitement précités	
Proposer des solutions de traitement des risques complémentaires à celles des propriétaires de risques	<ul style="list-style-type: none"> • Culture et enjeux
Participer à l'élaboration des plans de continuité d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Création et Adaptation
Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques	
Réaliser des diagnostics de risques, accompagné des spécialistes adéquats (experts internes et éventuellement externes) et assurer un suivi des recommandations des assureurs	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation
Réaliser des formations et des actions de sensibilisation (risque routier, expatriation, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Management
Faire valider le traitement par les autres fonctions "support" concernées	
Co-définir, avec chaque propriétaire de risques, un calendrier de mise en œuvre pour le plan d'action	
Identifier les zones de risques	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptivité
Construire des plans de traitement en fonction de la criticité des zones de risques et de l'appétence de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Créativité
Présenter les risques éventuels de nature à compromettre la réalisation de l'acquisition ou de la cession	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptivité
Identifier et évaluer les risques post acquisition ou cession	<ul style="list-style-type: none"> • Création
Proposer des mesures de traitement des risques adaptées	
Adapter les couvertures d'assurances ou d'auto-assurance à l'intervention de la future opération	<ul style="list-style-type: none"> • Management
Se faire accompagner de spécialistes adéquats (experts internes et éventuellement externes)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication
Conseiller les premières actions opérationnelles évidentes	
Rencontrer les correspondants risques ou les responsables des zones de risques	
Rédiger, par risque, les actions et les budgets	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation
Assister la mise en œuvre des traitements des risques décidés par le propriétaire des risques	
Présenter la consolidation des plans d'actions aux parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Communication
	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance au stress

Source : Lien entre la tâche « Asservir les risques » et les caractéristiques nécessaires au gestionnaire de risques. Reproduit par « le référentiel métier » par AMRAE, 2013.